

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du vendredi 31 janvier 2025

Présents : Jérôme BAUDOT, Serge GARDIEN, Alain NAMBOTIN, Christophe BERTHET, Yoann BERNARD, Geneviève LAMBERET

Excusé : Jocelyne NAMBOTIN procuration Jérôme BAUDOT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 par Monsieur le Maire, Serge GARDIEN. Un secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Monsieur Yoann BERNARD

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 29/11/2024.

Aucune objection n'ayant été apportée,

le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents.

2 – Réforme de la redevance sur la consommation d'eau et l'assainissement (délibération 01-01-25)

Mr le Maire expose au Conseil les nouvelles redevances à l'Agence de l'eau mise en place depuis le 1er Janvier 2025.

Les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées par une redevance « consommation d'eau potable » dont les tarifs sont fixés par l'Agence de l'eau Rhone-Méditerranée-Corse.

Ces tarifs seront de 0,01€ HT /m3 d'eau facturée et de 0,009€ HT /m3 d'eau assainie.

L'Agence de l'eau nous demande de répercuter ces nouvelles redevances sur les factures d'eau des habitants , sinon c'est la commune qui devra payer ces redevances.

Le Maire met au vote la facturation à l'habitant de ces nouvelles redevances.

Après délibération le Conseil vote 2 voix pour et 5 voix contre.

Cette redevance ne sera donc pas répercutée sur les factures d'eau des habitants mais pris en charge par la commune.

3 – Décision à prendre sur les travaux proposés par l'ONF dans nos forêts (délibération 02-01-25)

Christophe BERTHET expose au Conseil les travaux proposés par l' ONF sur nos forêts pour l'année 2025.

Il s'agit ,

- d'une part de l'entretien (débroussaillage) et marquage de limites de certaines forêts communales pour une longueur cumulée de 3km, le coût est de 9540€ HT
- d'autre part de l'entretien de la nouvelle plantation du FAYS effectuée en 2021. Cela consiste en une application de répulsif contre le gibier ainsi qu'un dégagement des jeunes plants afin d'éviter leur étouffement.

Il est rappelé que lors de cette plantation nous avons bénéficié d'une subvention de l'Etat de 15597,42€ attribué le 17/12/2021 qui peut nous être redemandée en cas de constat que le taux de survie des jeunes plans serait inférieur à 900 plans /ha

Après délibération le Conseil rejette les travaux proposés pour les limites à l'unanimité et rejette l'entretien de la plantation du FAYS à 4 voix contre et 3 voix pour.

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du vendredi 31 janvier 2025

4 – Avis sur devis

Monsieur Le Maire présente au Conseil les devis suivants pour approbation :

Travaux	Entreprise	Montant
Étanchéité de la réserve Incendie du GORGIN	Entreprise Pierre DEBRAY	6864€ TTC
Relampage de la mairie en LED	Entreprise GEP	1307,52€ TTC
Remplacement fenêtres mairie	Entreprise SESAM	4867,06€ TTC

Après délibération le Conseil approuve à l'unanimité ces devis

5- Délibération concordante relative aux subventions obtenues par la CCPA (04-01-25)

Délibération concordante relative aux subventions obtenues par la CCPA pour l'agrandissement du secrétariat de mairie (Délib CCPA 2024-170) et pour la rénovation de l'appartement communal (Délib CCPA 2024-171)

Budget Prévisionnel	Secrétariat montant HT	Appartement montant HT
Région AURA	2 609,37 €	14 540,36 €
État DETR	2 609,37 €	14 540,36 €
CCPA	1 739,00 €	9 693,00 €
Fond propre	1 740,15 €	9 694,00 €
	8 697,89 €	48 467,88 €

Le Conseil approuve le projet et valide les plans de financement. Il sollicite également l'aide de la CCPA au titre du fonds de concours 2024.

Points divers :

- Compte rendu des visites de la SATESE de la station d'épuration
Mr le Maire informe le Conseil du dernier rapport de la SATESE de la STEP.
Ce rapport conclue que notre station est bien entretenue.
- Schéma directeur des réseaux d'eau effectué par la CCPA
Mr le Maire informe que la CCPA va réaliser le schéma directeur du réseau d'eau potable de la commune.
- Retour repas des anciens
Le Conseil a constaté une baisse dans la prestation du traiteur pour le repas des anciens

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal.
La séance est levée à 21h20

Le secrétaire de séance : Monsieur Yoann BERNARD